

se devait d'apporter d'une contribution efficace à l'ensemble des travaux de la Conférence générale puisque ceux-ci devaient déterminer la trajectoire de l'organisation pour les prochains deux ans, l'étude et l'adoption du 19C/5 ainsi que la mise au point de ses instruments de travail en vue de l'avenir. Sur ces deux aspects les membres de la délégation auront honoré le mandat confié à la délégation et qu'ils ont eu à donner un rendement extraordinaire en certaines circonstances. Les tableaux I, II, III suivants reproduisent des données statistiques relatives à la durée des travaux de la 18<sup>ème</sup> session comparées à celles des travaux des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> sessions. Cette information révèle la densité de ses travaux.